

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,
Mme Laurence ZARATE à M. Faridi ABOUBACARI,
M. Maxime GAILLAC à M. Ambdillah BACAR,
Mme Séverine MAZARS à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Lionel AULANIER,
M. Robert GREVEN à Mme Nadine BONTEMPS.

Absente excusée : Marie-Emilie BOTELLA

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Convention financière de reprise de Compte Epargne Temps (CET).

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale prévoit en son article 11 que les Collectivités ou Etablissements peuvent, par Convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits

à congés accumulés par un Agent bénéficiaire d'un Compte Epargne Temps à la date à laquelle cet Agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de Collectivité ou d'établissement.

C'est pourquoi il est proposé de valider la signature d'une convention afin d'autoriser le paiement des jours du Compte Epargne Temps de l'Agent concerné à sa Collectivité d'accueil, dans le cadre de sa mutation au Conseil Départemental de l'Aveyron.

Ainsi, une somme de 4 980 € sera versée au Conseil Départemental de l'Aveyron, qui prendra en charge les 60 jours acquis au titre du CET à la Mairie d'Aubin.

Cette somme est calculée de la manière suivante : 83 € x 60 jours.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE la convention à passer avec le Conseil Départemental concernant la reprise de Compte Epargne Temps (CET) d'un Agent dans le cadre de sa mutation.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **4 mars 2026**
Publiée ou Notifiée le **4 mars 2026**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,

Christine TEULIER

